

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six le quatorze avril à 19h02, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, M. BRIERE Johnny, Mme CHEINEY Martine, Mme DANIEL Marjorie, M. MANGIN Olivier, Mme NEVEU Lia, M. PERROT Gilles, M. PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent. M. DUBAL Pascal, M. LOREAL Ylan, M. RALLIERE Yves.

Pouvoirs :

Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme CORRADINA Isabelle a donné pouvoir à M. BERNARD
Mme COLIN Nathalie a donné pouvoir à Mme RIBREAU-STABILE
M. ZAFIRELIS a donné pouvoir à M. BRIERE

Absents excusés : Mme DA SILVA Eunice, M LADJICI Gamal

Date de convocation :
08/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Madame Audrey SANTIN a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

N° 29/26 – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux indemnités des élus locaux,

Vu le décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant les plafonds des indemnités de fonction des élus locaux,

Vu la nécessité de fixer les indemnités de fonction des élus municipaux en fonction de la strate démographique de la commune,

Vu ses délibérations en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire et des adjoints,

Vu le tableau du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que la commune de Servon relève de la strate démographique des communes de 3 500 à 9 999 habitants,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les indemnités de fonction des élus en respectant les plafonds légaux et les pratiques des collectivités de taille similaire,

A l'unanimité,



DELIBERE :

ARTICLE 1-DE FIXER, à effet du 1^{er} avril 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans la

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217704501-20260414-29_26-DE

limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Le montant de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 47% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

À compter du 1^{er} avril 2026, le montant de l'indemnité de fonction des adjoints au maire est fixé à 18.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour chacun des adjoints.

À compter du 1^{er} avril 2026, le montant de l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués est fixé à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour chacun des conseillers concernés.

Article 2 : Tableau récapitulatif

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte intéressé du budget.

La présente délibération prend effet à compter du 1^{er} avril 2026.

Annexe : tableau des indemnités

Fonction	Nombre	Taux
Maire	1	47 %
Maire-adjoint	8	18,7%
Conseiller délégué	8	6 %

Servon, le 15 avril 2026
Le Maire
Christophe COULOUMY



REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217704501-20260414-29_26-DE

Annexe : tableau des indemnités

Titre	NOM	Prénom	Taux	Montant brut mensuel de l'indemnité
Maire	COULOUMY	Christophe	47%	1931,94
1 ^{er} adjoint	CHEINEY	Martine	18,70%	768,67
2 ^{ème} adjoint	PERROT	Gilles	18,70%	768,67
3 ^{ème} adjoint	PEREIRA DOS REIS	Christelle	18,70%	768,67
4 ^{ème} adjoint	BIGOT	Joël	18,70%	768,67
5 ^{ème} adjoint	SANTIN	Audrey	18,70%	768,67
6 ^{ème} adjoint	PIOCELLE-CORNILLON	Fabrice	18,70%	768,67
7 ^{ème} adjoint	PEZZALI	Fanny	18,70%	768,67
8 ^{ème} adjoint	MANGIN	Olivier	18,70%	768,67
1 ^{er} conseiller	BERNARD	Jean -Marc	6%	246,63 €
2 ^{ème} conseiller	NEVEU	Lia	6%	246,63 €
3 ^{ème} conseiller	DANIEL	Marjorie	6%	246,63 €
4 ^{ème} conseiller	CORRADINA	Isabelle	6%	246,63 €
5 ^{ème} conseiller	THAUVIN	Laurent	6%	246,63 €
6 ^{ème} conseiller	LADJICI	Gamal	6%	246,63 €
7 ^{ème} conseiller	ARGENTO	Frédéric	6%	246,63 €
8 ^{ème} conseiller	RIBREAU-STABILE	Sophie	6%	246,63 €

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217704501-20260414-29_26-DE